



COMMUNE
DE
CONCISE

Requête d'abattage d'arbre protégé

Tout arbre dont le tronc est d'un diamètre supérieur à 20 cm, mesuré à 1.30 m. du sol, les haies vives, les cordons boisés et les boqueteaux sont considérés comme un patrimoine à protéger (art. 9 à 21 du règlement d'application du 22.03.1989 de la Loi sur la Protection de la Nature des Monuments et des Sites).

Les arbres fruitiers ne sont pas concernés.

Propriétaire	
Adresse	
Parcelle n°	
Essence	
Motif de la requête	

Toute requête doit être accompagnée de **photos ainsi qu'un plan de situation** afin de localiser l'arbre. Merci de compléter **un formulaire pour chaque arbre à abattre**.

PRÉAVIS du garde-forestier :

Etat sanitaire de l'arbre :

- bon
- moyen
- mauvais
- investigation nécessaire

A compléter par la commune :

Date : _____ Signature : _____

Visa du Municipal délégué : _____

La Municipalité autorise / refuse l'abattage avec / sans plantation compensatoire.

Date : _____ **Taxe compensatoire :** _____

PUBLICATION AU PILIER PUBLIC : du _____ au _____

Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication au Greffe municipal, En Chenaux 8, 1426 Concise